

deuxième degré option Baseball - Softball

RNCP2736 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de baseball - softball exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique baseball et softball dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il accueille, manage, perfectionne et entraîne des joueurs de haut niveau en vue d'une compétition de baseball ou de softball.

Il accompagne et encadre une équipe lors d'un championnat, d'une compétition de niveau national ou international.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il prépare les joueurs et l'équipe à la haute performance.

Il forme les cadres sportifs.

Il gère des projets d'action de formation de formateurs.

Il participe à des actions de recherche et d'expertise (techniques et pédagogiques).

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il assure la direction technique d'une structure sportive.

Il détecte des joueurs pour l'accession au haut niveau (sélection régionale, sélection nationale, Pôle Espoir ou France etc.).

Il participe à l'analyse prospective du baseball ou du softball.

Il encadre l'équipe technique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Diriger une équipe en compétition.

Prendre en compte les individualités des joueurs et les spécificités du collectif.

2

Mobiliser les principes techniques, tactiques du baseball ou softball dans son intervention.

Optimiser les performances du joueur et de l'équipe.

Perfectionner les ressources tactiques, techniques, physiques et stratégiques du joueur et du collectif.

Concevoir, conduire et évaluer des séances, des cycles de perfectionnement et d'entraînement adaptés aux

potentiels et capacités des joueurs et de l'équipe dans le cadre d'une pratique intensive.
 Élaborer des contenus techniques, tactiques et stratégiques.
 Intégrer dans son intervention les spécificités de la pratique du baseball ou softball de haut niveau et les méthodes de perfectionnement et d'entraînement associées.
 Concevoir la planification d'un entraînement, en prenant en compte tous les facteurs de la performance, en s'appuyant sur les spécificités des joueurs et de l'équipe, au plan collectif et individuel, et en fonction des contraintes sportives (planification annuelle et pluriannuelle).
 Concevoir des supports et outils pédagogiques.
 Démontrer les gestes techniques, tactiques spécifiques du baseball ou softball liés à chaque poste de jeu.
 Appliquer les techniques et procédures d'ingénierie de formation.
 Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation d'entraîneurs, d'éducateurs ou de joueurs.
 Démontrer les techniques d'entraîneur spécifiques au baseball ou softball en relation avec la pratique de haut niveau.
 Faire une analyse prospective des besoins en formation des cadres sportifs.
 Intégrer dans son action, l'organisation et la réglementation administrative et sportive, nationales et internationales du baseball ou softball.

3

Contribuer à la conception, l'organisation et la mise en oeuvre de projets de club, de projets sportifs et de projets de jeu.
 Développer des partenariats institutionnels.
 Coordonner l'activité de l'équipe technique du club de baseball ou de softball.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de baseball -softball Conseiller territorial des APS (sur concours).
 Professeur de sport (sur concours).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option baseball - softball, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option baseball - softball, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option baseball - softball.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2736/>